

Pourquoi ENERCOOP est-il différent des autres fournisseurs d'électricité renouvelable ?

Le seul fournisseur coopératif d'électricité renouvelable en France, qui va bientôt franchir le cap des 40.000 clients, affiche fièrement ses différences face à l'arrivée de nouveaux entrants sur le marché.

Paris, le 9 septembre 2016 - De nouveaux acteurs arrivent sur le marché des énergies renouvelables. Enercoop s'en réjouit car cela prouve que la transition énergétique est bel et bien en marche. **C'est l'occasion pour le seul fournisseur coopératif d'électricité 100% renouvelable de rappeler sa vision et son positionnement sur le marché.**

- **Contrats directs vs marché et garanties d'origine : quelle différence ?**

Tandis que les fournisseurs d'électricité renouvelable passent généralement par le marché de gros pour l'énergie, et par le marché des Garanties d'Origine pour la valeur verte, **Enercoop achète directement son électricité et ses garanties d'origine à des producteurs**, qui sont également sociétaires de leur coopérative Enercoop locale.

En effet, **Enercoop a pour objectif d'assurer 100% de son approvisionnement directement auprès de producteurs**, et ce à l'échelle annuelle. Pour la coopérative, le flux physique de l'énergie et sa valeur verte ne sauraient être séparés.

- **Coopératif vs collaboratif, ça veut dire quoi ?**

Enercoop se différencie par son statut coopératif et décentralisé, permettant aux citoyens de devenir acteurs de la question énergétique sur leur territoire. La décentralisation du modèle a pour objectif de tendre vers des **circuits courts** afin de rapprocher la production d'électricité de sa consommation et dynamiser la vie coopérative locale. Enercoop, c'est un réseau de 10 coopératives en France, bientôt 11 (avec la création prochaine de la coopérative Pays de la Loire).

Quand le collaboratif suggère de suivre et d'optimiser sa consommation énergétique sur internet, **le coopératif s'appuie sur un engagement concret** : proposer aux consommateurs de participer à la vie de la coopérative, sa stratégie, ses directions, en devenant sociétaires aux côtés des autres parties prenantes : producteurs, salariés, territoires et partenaires.

- **Être client ou sociétaire, quelle place dans les décisions ?**

Enercoop est porté par ses sociétaires qui investissent de leur argent mais aussi de leur temps et de leur engagement dans le modèle.

Il s'agit d'une structure démocratique où les sociétaires s'engagent et décident ensemble : producteurs, consommateurs, salariés, partenaires, porteurs de projet et collectivités locales, chaque collège est représenté au conseil d'administration par un ou plusieurs administrateurs. **1 personne = 1 voix. Chaque voix est nominative. Personnes physiques et organisations décident ensemble sur un modèle démocratique, transparent et citoyen.**

- **Allocation des profits : qui en profite ?**

Dès l'origine, Enercoop a fait le choix de la forme juridique la plus appropriée à ses valeurs. **D'intérêt public, le statut SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) s'inscrit dans le courant de l'économie sociale et solidaire**, système économique qui place l'homme, et non le capital, au cœur du projet. Cela garantit une lucrativité limitée et au moins 57 % des bénéfices réinvestis dans le projet. À la différence des autres acteurs, Enercoop n'a pas d'actionnaires à rémunérer. **Cela permet une stabilité et une sérénité dans la mise en œuvre du projet, et de sécuriser un prix fixe** (prix stable depuis 10 ans) pour les consommateurs, ne dépendant pas des fluctuations du marché.

Son statut assure par ailleurs que tout grand axe stratégique est décidé avec ses sociétaires. Enercoop ne peut donc pas être racheté à moins d'un accord citoyen.

« Il s'agit pour Enercoop de grandir tout en conservant les valeurs et le modèle de gouvernance qui sont les nôtres depuis la création de la coopérative. » explique Emmanuel Soulias, Directeur Général d'Enercoop. *« Ce développement, nous veillerons à ce qu'il soit raisonné. Notre croissance passera par les particuliers, piliers de la transition énergétique, rejoints par les collectivités territoriales et les entreprises, désireuses de s'impliquer concrètement dans la transition énergétique »*, conclut-il.

A propos d'Enercoop

Depuis sa création en 2005, Enercoop a pour mission de promouvoir et de développer les énergies renouvelables, d'inciter à la maîtrise de la consommation d'énergie et de favoriser l'appropriation citoyenne de la question énergétique. Enercoop propose une offre de fourniture d'électricité basée sur un approvisionnement direct auprès de producteurs d'énergies renouvelables et développe des outils de maîtrise de la demande d'électricité. Composé de 10 coopératives régionales, le réseau Enercoop s'organise sur les principes d'une gouvernance partagée, transparente et démocratique qui accompagne des projets citoyens durables, dans les territoires. Au 1^{er} septembre 2016, avec près de 40 000 clients, 23 000 sociétaires, 110 producteurs et plus de 120 salariés, le réseau des coopératives Enercoop actionne actuellement un changement d'échelle, pour construire, par tous et pour tous, un nouveau paysage énergétique.

Contacts Presse :

Sébastien Rouichi-Gallot
sebastien.gallot@gootenberg.fr
01 43 59 29 88

Béatrix Prades
beatrix.prades@gootenberg.fr
01 43 59 29 85